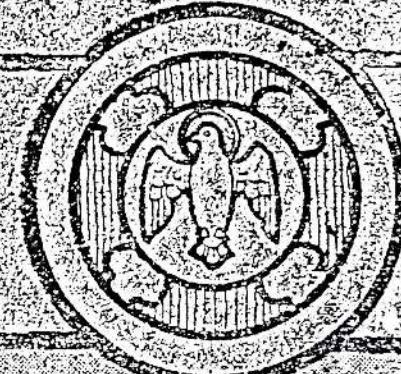
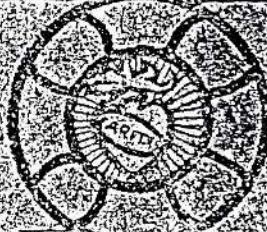


3<sup>me</sup> Annec  
N° 25

JANVIER  
1926



ABONNEMENT  
(servi par la Poste)  
France 6 fr.  
Etranger 8 fr.



ADMINISTRATION  
Au Presbytère  
de Saint-Pierre

## Paroisse de Saint-Pierre

### CALENDRIER DU MOIS DE FÉVRIER 1926

2 Mardi. — Purification de la Ste Vierge. — Anniversaire de la mort (1852) du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, un des fondateurs de la Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie. (1) — A 8 h., bénédiction des cierges et messe. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut. — A 8 h., réunion au Foyer paroissial pour les grandes personnes: conférence et projections.

4 Jeudi. — S. André Corsini, év. et conf. — Le soir, à 5 h., au Foyer paroissial, séance de projections pour les élèves des Ecoles libres. — A 8 h., réunion (*Heure Sainte*) pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

5 Vendredi: 1<sup>er</sup> du mois. — Ste Agathe, v. et marty. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office.

6 Samedi: 1<sup>er</sup> du mois. — S. Tite, év. et conf. — Anniversaire de l'élection (1922) de N. S. P. le Pape Pie XI. — A 7 h., m. de la Confrérie du Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et salut.

7 Dimanche: 1<sup>er</sup> du mois. — Le S. Sacrement est exposé pendant la grand messe et les vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes. — A 8 h. 1/2, soirée récréative donnée par les E. de M. au profit de l'Ecole Ste-Croisine et des enfants pauvres de la Première Communion. Tombola.

9 Mardi: 2<sup>me</sup> du mois. — S. Cyrille d'Alexandrie, év., conf. et doct. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre. — Le soir, à 8 h., au F. P., cercle d'études (dames catéchistes).

11 Jeudi. — Fête de l'Apparition de la Ste Vierge à Lourdes (1858). — Le soir, à 5 h., au F. P., séance de projections pour les élèves des écoles communales. — A 6 h., chapelet et salut.

14 Dimanche de la Quinquagesime. — Après la grand messe, le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des Quarante Heures. — A 2 h., vêpres, chapelet. — Instruction pour les personnes de langue anglaise (chapelle du Sacré-Cœur). — A 6 h., complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église.

15 Lundi. — Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement. — Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.

16 Mardi. — Comme hier.

17 Mercredi des Cendres et commencement du Carême. — Jour de l'Association des Mères Chrétiniennes. — A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres, puis messe. — Le soir, à 8 h., Office, instruction, imposition des cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin.

*Voir p. 4 la suite du calendrier.*

**AVIS.** — Les Missions de Carême seront données par le R. P. Théophane de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. — Nous espérons qu'il arrivera par le 2<sup>me</sup> courrier de février.

La prochaine Communion solennelle aura lieu le 21 juin, dimanche qui suit la deuxième procession du T. S. Sacrement, mais les cours de catéchisme continueront jusqu'aux vacances scolaires.

**MESSES.** — *Dimanches et Fêtes: 6 h. 1/2, 8 h. et 10 h.*

*Jours de semaine: 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h.* — Le jeudi, à 8 h., messe des Ecoles.

**VÊPRES.** — *Dimanches et fêtes: 12 h.*

**Confessions.** — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, 5 heures. — La veille des fêtes.

(1) On sait que cette Congrégation est chargée de l'évangélisation d'un grand nombre de Missions en Afrique et en Amérique, ainsi que du soin spirituel des anciennes colonies françaises, parmi lesquelles St-Pierre et Miquelon.



## La Bonne Page

Sous ce titre, le *Foyer paroissial* publiera des extraits d'un intéressant ouvrage : *Credo*, de Mgr Le Rôy, Supérieur Général de la Congrégation du St-Esprit.

L'auteur l'avait dédié à ceux qui auraient oublié le catéchisme ou qui désiraient le mieux connaître.

Il rappelle ainsi à tous que « notre vie doit avoir un but; et que, s'il est une chose sur laquelle il importe d'être fixé avant tout, c'est de savoir pour quoi l'on est en ce monde et ce qu'on est venu y faire. »

Nos Lecteurs ne manqueront pas de lire, de relire ces « bonnes pages » que nous leur offrons ici.

### 1. — A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

La terre, avec tout ce qu'elle porte, est faite pour l'homme, l'homme est fait pour DIEU, et DIEU n'a d'autre fin que lui-même, étant infini. Voilà l'ordre.

Supposons maintenant un père de famille, éloigné des siens, dans un pays riche et lointain : s'il veut faire venir près de lui ses enfants, il ne manquera pas de leur indiquer le chemin à prendre. Il leur enverra ses instructions. Il les guidera.

DIEU est un père. — Sans doute, Il aurait pu ne donner à l'homme qu'une fin purement naturelle, avec une âme raisonnable et les moyens suffisants pour se guider dans la vie. Mais si, dans sa bonté, Il lui a fait une destinée surnaturelle, avec participation à des biens divins qui dépassent totalement les puissances humaines, Lui seul a pu fournir à l'homme les moyens de réaliser cette fin : la Révélation divine devient nécessaire, absolument.

De son côté, l'homme est tout préparé, par sa nature, à recevoir la Parole de DIEU : il a l'intelligence, la volonté, la conscience, la liberté, tout ce qu'il faut, avec le secours divin, pour discerner le vrai, pour reconnaître le bien, et pour suivre le bon chemin, celui qui le mènera vers son Père.

Mais où est-il, ce chemin mystérieux ? Où trouverons-nous cette Parole de DIEU, cette Révélation, cette Religion ? Et comment la reconnaître parmi tant d'autres qui se partagent le monde, qui se contredisent, qui se combattent, et qui, toutes, se disent également divines ?

Sans doute, DIEU aura pitié des hommes qui, de bonne foi, l'auront cherché par des chemins qu'il n'a point ouverts. Il n'y a point d'injustice en DIEU. Et la miséricorde divine a des moyens de salut qui nous sont immédiatement accessibles.



4

Sans doute, aussi, en ce qui nous concerne, nous saurons user de charité envers ceux qui s'égarent. Mais après ? Y a-t-il, oui ou non, un Dieu personnel ? Si ce Dieu existe, a-t-il ordonné quelque chose ? Et s'il l'a fait, quelles sont les conséquences pratiques de cette Révélation pour vous, pour moi, pour chacun des hommes ?

Tout nous ramène donc à nos premières conclusions. Si Dieu nous destine au Ciel, il n'a pu nous abandonner sur terre sans nous dire ce qu'il veut de nous. Il doit se trouver quelque part une religion, qui contient intégralement sa Parole ; mais il n'y en a qu'une seule, car Dieu ne peut pas se contredire. Il n'a pu révéler une chose aux uns et le contraire aux autres. Dieu n'a qu'une Parole, et cette Parole doit être la même pour tous ses enfants, puisque tous ont la même nature et la même destinée.

(A suivre)

---

MOT D'ORDRE. — Ravivons nos souvenirs ! Elargissons le cercle de nos connaissances !

Il y a des choses qu'il n'est pas permis d'ignorer, parce qu'elles intéressent notre vie privée et notre vie sociale.

Ces choses là, on en parle non seulement à l'Eglise, mais aussi au Foyer paroissial.

Allons aux réunions populaires du Foyer paroissial !

---

Calendrier de Février 1926 (suite)

18 Jeudi. — Le soir, à 5 h., au F. P., séance de projections (Histoire Sainte) pour les élèves des écoles libres.

19 Vendredi. — Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et bénédiction.

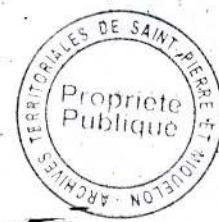
20 Samedi. — N. B. — Pendant le Carême, le samedi, à midi, l'Angelus est récité debout.

21 Dimanche: 3<sup>me</sup> du mois. — A la messe de 8 h., communion mens. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. au Pensionnat.

23 Mardi. — Le soir, à 8 h., au F. P., conférence et projections pour les grandes personnes.

24 Mercredi. — S. Mathias, apôtre. — Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence. — Le soir, à 8 h., instruction et salut.

25 Jeudi. — Le soir, à 5 h., au F. P., séance de projections (Histoire Sainte) pour



## Le Carême

C'est un temps de pénitence.

A notre époque, on parle beaucoup de sports, d'entraînement physique. Or le Carême est pour nous une période d'exercice, d'entraînement spirituel d'où l'âme doit sortir plus alerte, plus vigoureuse pour le combat contre le démon et contre nous-mêmes.

Chacun peut se dire que bien souvent il a été vaincu dans le combat spirituel, et cela en commettant le péché. Or tout péché -- qui est une offense faite à Dieu -- exige une réparation. Il faut expier nos fautes par une pénitence volontaire, ou attendre la justice de Dieu. La première solution est la meilleure . . .

La vraie pénitence est dans le cœur : il faut toujours commencer par exerciter en nous un vrai repentir de nos fautes. Mais le corps ayant eu sa part dans les fautes commises, il est nécessaire qu'il ait aussi sa part dans l'expiation.

Ces grandes vérités nous sont prêchées par l'Eglise; et au début de ce Carême, Mgr le Préfet Apostolique les rappelle dans les prescriptions qui suivent.

### PRESCRIPTIONS DU CARÈME

et autres jours de l'année.

Article 1<sup>er</sup>. -- Nous rappelons aux Fidèles que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. -- La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. -- Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. -- Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. -- Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

(1) Au lieu du Samedi (*Indult du 30 juin 1923*).



Art. 4. -- La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des pâtes et une petite quantité de poisson. -- L'usage des œufs est interdit à la collation. -- Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. -- Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60<sup>e</sup> année commencée, et cela:

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. -- D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence*:

Les mercredis et vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. -- On ne peut donc faire, ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence*:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. -- Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. -- Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. -- En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. -- Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. -- Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. -- Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. -- La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. -- Conformément à une prescription du 4<sup>e</sup> Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; -- en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques, si ce n'est que, de l'avis de son propre pasteur, il juge plus à propos de différer la communion pendant quelque temps, pour une cause juste et raisonnable.



Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 14 mars, quatrième dimanche du Carême, et finira le 13 mai, jour de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1926.

CHARLES HEITZ, S. Sp.  
Préfet Apostolique

## Paroisse de Saint-Pierre

### Actes paroissiaux du 15 Décembre 1925 au 15 Janvier 1926.

BAPTÉMES. — Ont été baptisés et sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 20 déc.: ROHMER, Renée-Marguerite. Parrain: Emile Ohl; marraine: Albertine Ohl. — 24 déc. ETCHEVERRIA, Marie-André. Parrain: Jean Etcheverria; marraine: Marie-Madeleine Etcheverria. — 27 déc. MAHÉ, Henri-Albert. Parrain: Albert Mahé; marraine: Marie Mahé. — BOROTRA, Thérèse-Marie-Noëla. Parrain: Roger Borotra; marraine: Adrienne Heudes. — 31 déc. FOLIOT, Charles-Marcel-Henri. Parrain: Jean Foliot; marraine: Berthe Foliot. — 3 janv. YON, Noël-Victor-Pierre. Parrain: Pierre Lapaix; marraine: Gracieuse Hebditch. — 9 janv. GORGES, Francis-Pierre-Albert. Parrain: Francis Gervain; marraine: Marie Gervain. — GORGES, Henriette-Marie-Thérèse. Parrain: Pierre Gervain; marraine: Joséphine Gervain, née Petipas.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage,

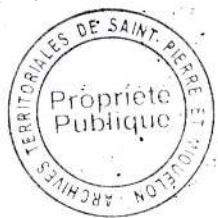
Le 11 janv.: VIGNEAU, Noël-Jean-Baptiste et MESNIL, Renée-Ernestine-Marie.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, en attendant la résurrection des corps :

Le 22 déc. SABAROTZ, Pierre, 51 ans. — STACEY, Joseph, 12 ans. — 23 déc. DISNARD, Emile-Louis, 59 ans. — 11 janv. RUEL, Izida-Constancia, 33 ans. — 12 janv. ETCHEVERRY, Esther-Eugénie, née Hardy, 61 ans.

# Echos du Mois

(DU 15 DÉCEMBRE 1925 AU 15 JANVIER 1926)



*Port de Saint-Pierre.* -- Les entrées, pendant le mois de décembre, ont été de 11 vapeurs et de 27 voiliers.

*Le bon journal.* -- La mauvaise presse n'a pas -- Dieu merci! -- grand succès à St-Pierre. LA CROIX, de Paris, donne ample satisfaction à bon nombre de familles. Et depuis la fin de décembre, le PÉLERIN, journal illustré, est mis en vente tous les dimanches. -- Lisons LA CROIX! Lisons LE PÉLERIN!

*Aux Etats-Unis.* -- Nos voisins ne facilitent guère l'immigration des Français. Plusieurs St-Pierrais l'ont appris à leurs dépens; soit pour avoir été arrêtés à la frontière, soit pour s'être vus obligés de quitter le pays, n'ayant obtenu d'y séjourner que deux mois. On prétend que les nationaux d'un autre pays, non allié, jouissent d'un traitement de faveur.

*Le feu.* -- Un incendie qui a fait, hélas! deux victimes a détruit l'immeuble Henri Sabarotz, rue de l'Hôpital, dans la nuit du 20 décembre dernier. L'alarme a été donnée vers minuit; on se rendit bien vite compte du danger pour les maisons voisines, à cause de la proximité d'une étable et d'un grenier à foin.

Il y avait près d'une demi-heure que le personnel dormait, quand Mme Sabarotz fut réveillée par l'odeur de la fumée. Son mari descendit en hâte: l'escalier était en flammes. Elle appela le jeune domestique, Joseph Stacey, âgé de 12 ans, qui couchait -- c'était sa première nuit -- dans une chambre voisine; puis elle sauta par la fenêtre, croyant être suivie de l'enfant.

Pendant ce temps, M. Sabarotz, aidé de son gendre, M. Cambray, s'occupait à faire sortir le bétail de l'étable. Une des bêtes, affolée, était retournée à sa latrice: on suppose que le malheureux Sabarotz avait voulu la sauver mais que la bête, suffoquée par la fumée, s'était abattue sur lui. Le cadavre était étendu sur l'emplacement de l'étable, les pieds contre le seuil de la porte, et sur lui les restes carbonisés d'une vache. Quant au jeune Stacey, on retrouva son corps près de la cheminée. Le pauvre enfant n'avait pas eu le temps de se sauver.

Grâce à l'intervention rapide et énergique des pompiers et d'autres sauveteurs, le foyer de l'incendie a pu être circonscrit. Par bonheur, le vent était tombé et les prises d'eau n'étaient pas gelées; autrement c'eût été un désastre dans ce quartier de la ville.

La cause du sinistre? D'après l'enquête, l'incendie serait dû à une imprudence. Sous le poêle de la cuisine, on avait mis du bois à sécher; il y en avait également dans le four dont la porte ne se mait pas hermétiquement. Il est possible que, le bois du four s'étant enflammé, un tison en soit tombé et ait ainsi communiqué le feu au plancher. Quoi qu'il en soit, les pertes matérielles sont évaluées à environ 80.000 fr.; elles ne sont couvertes par aucune assurance.



*La nuit tragique.* — C'a été celle du 20 décembre dernier. Outre les deux victimes dont le *Foyer paroissial* a parlé, il y a eu une autre mort subite, celle de M. Louis-Emile Disnard, âgé de 59 ans. Sa femme était sortie un moment pour se rendre compte où le feu s'était déclaré. De retour auprès de son mari, celui-ci lui demanda des détails. Puis il garda le silence. Un peu plus tard, quand sa femme voulut lui parler, elle constata qu'il était mort.

*La température.* — La fin de l'année n'a pas été marquée par des froids excessifs. Par contre, les tempêtes n'ont pas manqué. Le mauvais temps avait rendu plus pénible qu'à l'ordinaire, en cette saison, le dernier voyage du « Pro Patria ». Le bateau postal est arrivé à St-Pierre, le 23 déc., avec un retard de douze heures, mais assez à temps pour se mettre à l'abri avant une nouvelle tourmente.

*Aux Ecoles libres.* — Avant de commencer les vacances de Noël, les enfants des Ecoles libres ont exprimé leurs vœux à Mgr le Préfet Apostolique. Très touchantes ces réunions intimes où ces coeurs d'enfants montrent combien leur est profitable l'éducation chrétienne qui leur est donnée !

Au Pensionnat et à Ste-Croisine, le 23 décembre, c'a été tout un gracieux programme, avec musique, chants, morceaux de poésie et de prose, souhaits.

— Au Collège St-Christophe, le 28 déc., il y a eu, en outre, un arbre de Noël.

*Un témoignage officiel de satisfaction* a été accordé, par décision du Gouverneur p. i., en date du 24 déc. 1925, à M. Joseph Paturel, commis radiotélégraphiste qui, pour réparer la drisse d'acier servant à hisser l'antenne de la station de Saint-Pierre, a effectué volontairement, en dépit des rigueurs de la saison, cinq ascensions particulièrement dangereuses et fatigantes en tête de mât, pour lesquelles personne ne s'était présenté.

*Noël.* — Malgré le « poudrin », l'église était remplie, longtemps d'avance, pour l'Office de la nuit.

Après le traditionnel *Minuit, Chrétiens !*, chanté par une voix virile, les cérémonies de la messe pontificale se sont déroulées avec toute la majesté du culte catholique. Le sermon du P. Lemoine, directeur du Collège St-Christophe, a fait éloquemment ressortir les splendeurs du mystère rappelé à notre souvenir.

A la fin de la messe, on a pu se rendre compte que les paroissiens s'étaient bien préparés à célébrer la naissance du Sauveur. Trois prêtres ont distribué la Sainte Communion, pendant que Monseigneur avait commencé une messe basse, messe d'action de grâces rehaussé, par le chant de la chorale des Enfants de Marie.

Dans la soirée, à 2 h. 1/2, ont eu lieu les vêpres pontificales, après lesquelles, par Indult du Saint-Siège, Monseigneur a donné la bénédiction papale. Un salut solennel du Très Saint Sacrement a clôturé la journée.

*Nécrologie.* — A la demande des familles Lefresne et Pannier, un service solennel a été célébré, le jeudi 31 décembre, pour le repos de l'âme de M. Arsène Coste, ancien directeur du Télégraphe français à Saint-Pierre, décédé à



St-Malo, le 22 décembre 1925. -- Un autre service a eu lieu le jeudi suivant, demandé par les Employés du Télégraphe.

*Au Foyer paroissial.* -- Les causeries de quinzaine, suivies de projections lumineuses, sont de plus en plus en faveur. On y apprend régulièrement « du nouveau ». Et d'ordinaire, il est question de choses fort intéressantes.

Dans la réunion du mardi, 5 janvier, Monseigneur a fait connaître le Cardinal Lavigerie qui fut un grand missionnaire et aussi un grand Français. On a célébré récemment à Alger, à Tunis, à Paris, à Bayonne, à Nancy et ailleurs, le centenaire de sa naissance. Successivement le conférencier a parlé des « Pères Blancs » et des « Sœurs Blanches », des persécutions et des martyrs de l'Ouganda, de l'Œuvre antiesclavagiste, des directions pontificales et du fameux toast d'Alger. Tous ces aperçus ont largement permis de conclure, en résumant comme dans une formule cet homme extraordinaire : « Il a aimé l'Eglise, la France, l'Afrique ! »

Il n'y a pas eu de projections, « Thélot » ayant dû sans doute subir une panne intempestive de moteur.

*Naufrages.* -- Trois voiliers, bien connus à Saint-Pierre, ne viendront plus visiter notre port. « Nénette et Rintintin », parti d'ici le 14 octobre avec un chargement de morues à destination de Bordeaux : on en est sans nouvelles depuis son départ. -- L'« Oméga » et la « Cécile » ont quitté Saint-Pierre respectivement le 20 nov. et le 4 décembre, également avec un chargement de morues. Tous deux ont fait naufrage sur les côtes de France; mais les équipages sont sauvés.

*Mouvement des passagers.* -- *Sont arrivés, le 17 décembre, par le « Pro Patria » :* MM. E. Derible, E. Laborde, A. Laloi, E. Poulard, Victor Reux, G. Vidal.

*Sont partis, le 20 décembre, par le « Pro Patria » :* MM. A. Briand, J. Lenormand, Julien Morazé et son fils Marc; Dr Rivière; M<sup>me</sup> Miller et un enfant.

*Sont arrivés, le 24 décembre, par le « Pro Patria »* M. et M<sup>me</sup> André Paturel et leur fils André.

*Sont partis, le 28 décembre, par le « Pro Patria »* M. J. Quédinet; M<sup>me</sup> Meaney et deux enfants.

*Sont arrivés, le 30 décembre, par le « Pro Patria »* M<sup>mes</sup> Honorat et Léon Dollo.

*Sont partis, le 5 janvier, par le « Pro Patria »* MM. R. de la Villefromoy, E. Derible, Joseph et Georges Poirier, Ernest et Etienne Poulard.

*Sont arrivés, le 14 janvier, par le « Pro Patria »* MM. A. Briand, E. Rebman.

---

**A NOS LECTEURS DU CANADA.** -- Le tarif postal canadien est de *trois cents* pour les lettres, et de *deux cents* pour les cartes postales à *destination de Saint-Pierre et Miquelon*. -- (Communiqué de l'Office des Postes du Canada).



## La Souscription de Sainte-Croisine

M<sup>me</sup> L.A. (St.Pierre): 100 fr. — En l'honneur de N.-D. de Lourdes (de l'Île): 200 fr. — Anonymes (St. Pierre): 39 fr.; 20 fr.; 10 fr.; 20 fr. — Enfants de la Comm. solennelle: 680 fr. — Anonymes: 50 fr.; 10 fr.; 27 fr. 50. — Tronc de Ste-Croisine: 65 fr. — Anonymes (St. Pierre): 300 fr.; 150 fr. 50 fr.; — Quête au mariage L.-L.: 275 fr. — Anonyme (de l'Île): 17 fr. — M<sup>me</sup> T.: 50 fr. — M. J. Gauthier: 100 fr. — Anonyme: 100 fr. — Tronc de Ste-Croisine: 195 fr. — Anonymes: 100 fr.; 500 fr.; 100 fr. — M. R. du B. (produit d'une conférence): 250 fr. — Anonyme: 22 fr. — K. et W. (de Baltimore): 5000 d. — M. F. Monnier: 500 fr. — Anonymes: 48 fr. 50; 17 fr. 50; 300 fr. — Avant-Garde (produit d'une séance récréative): 3285 fr. — Tronc de Ste-Croisine: 150 fr. — Anonymes: 50 fr.; 24 fr. 50; 21 fr. 20. — Personnel du Câble anglais: 25 d. — Maître d'hôtel du «Pro Patria»: 2 d. — Anonyme: 18 fr. 50. — Personnel du Câble français: 185 fr. — Anonymes: 10 fr.; 21 fr. 25; 15 fr. 75. — Tombola de Ste-Croisine: 2000 fr. — M. Reitman (New-York): 2000 fr. — Tronc de Ste-Croisine: 98 fr. — L. (Mulhouse): 16 fr.

4<sup>me</sup> liste (arrêtée le 31 déc. 1925).

## Un peu de statistique, -- 1925.

Actuellement la commune de Saint-Pierre compte environ 3000 âmes, en dehors d'une partie des habitants de Miquelon et de l'Île-aux-Chiens qui viennent hiverner au chef-lieu.

Dans le courant de 1925, il y a eu 93 baptêmes (contre 96, en 1924); 19 mariages (en 1924: 20); 16 décès d'enfants (en 1924: 14) et 71 décès d'adultes (en 1924: 52). — Sur ces 71 trépassés, 59 ont reçu les derniers sacrements; les autres sont morts subitement ou ont péri en mer.

A l'église paroissiale, il a été donné environ 140 instructions sur les vérités que nous devons croire et sur le culte catholique.

Il y a eu 76 communions solennelles (en 1924: 53) et 80 confirmations (en 1924: 120). — Plus de 20.000 confessions. Environ 1900 communions pasciales et plus de 25.000 communions de dévotion.



Ont prêté leur dévoué concours au ministère paroissial: Les Membres du Conseil de Fabrique; les Professeurs du Collège St-Christophe; les Religieuses de St-Joseph de Cluny; le groupe des Catéchistes; les Surveillants des tribunes; les Dames du Comité pour le Denier du Culte; les Dames Marguillières; les Dames Bibliothécaires; les Membres de l'OEuvre du Tabernacle; les Chantres et la chorale des Enfants de Marie; les Enfants de chœur.

• **OEUVRES PAROISSIALES.** — 1<sup>o</sup> *La Société des Marins*, sous le patronage de N.-D. de Bon-Secours, avec 190 membres actifs et 38 membres honoraires ou bienfaiteurs. — Président: M. Pierre Gervain.

2<sup>o</sup> *La Confrérie du T. S. Sacrement*, pour les hommes, avec 37 membres. — Président: M. Louis Legentil.

3<sup>o</sup> *L'OEuvre de la Propagation de la Foi*, avec 20 zélatrices et 261 membres. Elle a recueilli pendant l'année, pour les Missions, la somme de 1.169 fr. 50 (en 1924: 908 fr.).

4<sup>o</sup> *La Saint-Pierraise*, dont le siège est au Foyer paroissial. Oeuvre officiellement reconnue, ayant pour but de travailler à l'éducation morale, sociale et patriotique de la population, par des conférences, des cercles d'études, des représentations scéniques et autres distractions honnêtes et instructives. — Président: M. Louis Legentil.

5<sup>o</sup> *Le Patronage St-Charles*, pour les jeunes gens. — Le groupement «Avant-Garde» fournit les acteurs et les commissaires de fêtes.

6<sup>o</sup> *La Fraternité du Tiers-Ordre de S. François d'Assise*; il compte 67 membres et plusieurs adhérents isolés (hommes). — Présidente: M<sup>me</sup> Pierre Laborde.

7<sup>o</sup> *L'Association des Mères Chrétiennes*, avec 245 membres. — Présidente: M<sup>me</sup> Louis Legentil.

8<sup>o</sup> *L'Association des Enfants de Marie*: 154 membres et une vingtaine actuellement absentes de Saint-Pierre. — Présidente: M<sup>me</sup> Berthe Fumey.

9<sup>o</sup> *L'Association du Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la Prière*, pour les personnes mariées ou âgées de 30 ans. 403 membres, dont 26 zélatrices. — Présidente: M<sup>me</sup> Auguste Ollivier.

10<sup>o</sup> *La Confrérie du Rosaire*: 567 membres, dont 30 zélatrices. — Présidente: M<sup>me</sup> Honorat Dollo.

11<sup>o</sup> *La Ligue Eucharistique* pour les enfants, avec 55 garçons et 130 filles.

12<sup>o</sup> *L'OEuvre de la Sainte-Enfance*. Y sont inscrits à peu près tous les enfants des écoles et des catéchismes. — Les zélateurs et zélatrices ont recueilli pendant l'année, pour les enfants pauvres, la somme de 1840 fr. (en 1924: 2188 fr.)

13<sup>o</sup> *Les Ecoles Chrétiennes*: le Collège St-Christophe et l'Ecole Ste-Croisine qui sont à la charge du Préfet Apostolique, c. à d. la paroisse, et le Pensionnat St-Joseph. — Près de 400 enfants inscrits.

14<sup>o</sup> *Le Foyer paroissial* (ancien Café du Midi), qui est la maison des Oeuvres Saint-Pierraises, où se réunissent, à l'occasion, les divers groupements énumérés.

15<sup>e</sup> *La Bibliothèque paroissiale*, avec environ 2000 volumes.

16<sup>e</sup> *Le « Foyer paroissial », bulletin mensuel. — Tirage: 900 exemplaires.*

17<sup>e</sup> *L'Imprimerie paroissiale.*

CHARGES DE LA PAROISSE. — Elles sont grandes; mais grâce à Dieu et à la générosité des Saint-Pierrais et de quelques bientaiteurs insignes de l'Etranger, elles ont été couvertes autant qu'il le fallait pour le moment.

L'entretien de l'église, qui ne reçoit aucune subvention de la Commune, et le chauffage ont coûté environ 28.000 fr.

La nouvelle école Sainte-Croisine, en ciment armé, a déjà absorbé 190.000 fr. On termine actuellement les installations intérieures.

Le collège St-Christophe réclame des réparations importantes. On y a fait les plus urgentes qui ont coûté, avec l'entretien ordinaire, près de 7000 fr.

Au Foyer paroissial, les réparations sont constamment à l'ordre du jour. — Les recettes du « Cinéma » aident à couvrir une partie des frais occasionnés par le fonctionnement des Oeuvres paroissiales, en particulier pour le chauffage et l'éclairage.

Devant les chiffres donnés, les paroissiens de Saint-Pierre se sentent encouragés à venir en aide à leurs prêtres par le *Denier du Culte*; ils remplissent ainsi un devoir de religion et de justice. Leurs offrandes, avec le casuel fourni à l'occasion des cérémonies demandées, avec le produit des quêtes et de la location des bancs, avec les aumônes déposées dans les troncs, ont permis au Clergé de faire face aux nécessités du moment, sans contracter de dettes. — *Deo gratias!*

---

Pourquoi réciter Trois Ave Maria? — Parce qu'il y a, en Dieu, trois Personnes et que notre dévotion consiste dans le culte de Marie considérée dans ses relations avec les trois Personnes divines.

Nous disons trois «Ave» pour honorer les *Trois* priviléges qu'elle a reçus: la Puissance, du Père; la Sagesse, du Fils; la Miséricorde, du Saint-Esprit.

Enfin nous disons ces trois «Ave» pour satisfaire la demande que la Sainte Vierge elle-même a adressée à Sainte Mechtilde dans ce but: de remercier en son nom la Sainte Trinité des trois priviléges reçus; — et pour obtenir, en échange de cette pieuse récitation, la grâce des grâces, celle de mourir dans l'amitié de la Trinité: en état de grâce.

---

# Un peu de notre Histoire (21)



## LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

### FAMILLES BRIAND

D'après un recensement de 1686, il y avait un Briand à Port-Royal; mais après cette date on ne rencontre nulle trace de ce nom dans toute la péninsule Acadienne. Il faut arriver en 1752 pour le retrouver au Cap-Breton. Toutefois la famille Briand qui, à cette époque, habitait Port-Toulouze, ne paraît pas descendre du Briand de Port-Royal.

Renée Marchand, cultivatrice, née à Port-Toulouze et âgée de 38 ans, était, en 1752, veuve de François Briand, natif de Saint-Malo. Le recensement ne fait pas connaître depuis combien de temps elle était établie dans l'île. Elle avait 6 garçons et 2 filles: Célestin, 18 ans; Joseph, 15 ans; Pierre, 14 ans; François, 11 ans; Jean, 7 ans; Georges, 4 ans; Jeanne, 20 ans; Célestine, 9 ans: tous nés à Port-Toulouze.

Deux autres Briand: Pierre, de Saint-Carlé, et Mathurin, de Saint-Méen, du diocèse de Saint-Malo, célibataires, et peut-être, l'un et l'autre frères de François, étaient au service de pêcheurs de Saint-Esprit et de Laurembec, dans la même île.

Jeanne Briand se maria avec le sergent Blaquière. Celui-ci servit sous les ordres du baron de l'Espérance, à Louisbourg, jusqu'à la capitulation de cette place, en 1758; embarqué alors pour la France avec la garnison, il vint à Miquelon, accompagnant son capitaine. Rappelons que la première naissance enregistrée à Miquelon, en 1763, fut précisément celle d'un enfant de ce militaire. Sa femme succomba l'année suivante.

Il est bien certain que la veuve François Briand et ses autres enfants subirent le sort de la population de notre ancienne colonie. Ce fut, pour eux aussi, peut-être la déportation, peut-être la fuite vers l'inconnu... Cependant, au début de 1764, nous voyons cette famille arriver à Miquelon, mais pas au complet. Deux enfants manquent: Pierre et Célestine, morts, sans doute; car dans la suite on ne constate pas leur présence à Miquelon. Célestin, l'aîné des garçons, était marié avec une fille du Cap-Breton, Isabelle Baudry. Ils eurent 6 enfants: François, né en 1765; Marguerite-Isabelle, en 1767, morte peu après; Pierre, né en 1770; André, en 1772; Louis, en 1774 et Anne en 1776.

Joseph Briand et François Briand se marièrent le 24 octobre 1765, - le premier avec Jeanne Maréchal, le deuxième avec Marguerite Saux, Georges épousa Anne Dugas, le 14 février 1770; et Jean, Rosalie Gaudet, 6 jours après.

Une assez nombreuse postérité survint. Joseph Briand eut 5 enfants; Marguerite-Françoise, née en 1776; Joseph, en 1768; Jeanne-Charlotte, en 1769; Suzanne, en 1772; Alexis, en 1774.

François tient le record: 4 garçons et 4 filles: Jean-Baptiste, né en 1766; Françoise, en 1767; Marie-Anne, en 1769; Isabelle-Marguerite, en 1770; Rosalie, en 1771; François, en 1773; Geneviève, en 1774; Louis, en 1776.



Georges eut 4 enfants: Anne-Marguerite-Françoise-Xavier-Thérèse, 1770; Françoise-Victoire, en 1772; Lisette, en 1774; et Georges-Fabien, en 1776.

Jean Briand fut le moins favorisé. Un seul enfant: Jean-Baptiste-François, né en 1771.

Ajoutons ici que, dès son arrivée à Miquelon, la veuve François Briand y avait exercé la profession de sage-femme.

Toutes ces familles connurent les misères de la déportation. Il leur fallut partir en 1778, et puis en 1794. Et combien ne devaient plus revenir!...

En 1816, on embarqua sur deux bâtiments de l'Etat 679 passagers, presque tous anciens occupants de Saint-Pierre et Miquelon. Parmi eux, nous retrouvons plusieurs membres des familles Briand :

Jean Briand, veuf de Rosalie Gaudet; son fils Jean-Baptiste-François, avec sa femme Louise Comeau, née à Halifax, en 1794, et leurs deux filles: Babet, mariée en 1819 avec Antoine Disnard, et Françoise, née en 1792 à Miquelon et mariée en 1818 avec Benjamin Vigneau.

François Briand, veuf de Marguerite Saux.

Pierre Briand, fils de Célestin et d'Isabelle Baudry, décédé à Miquelon, en 1845; il était marié à Pauline ou Polonie Bourgeois, née à Miquelon en 1770, décédée au même lieu en 1836.

Joseph Briand, fils de Joseph et de Jeanne Maréchal; avec lui sa femme, Geneviève Girardin, et Julie, leur fille laquelle, en 1820, épousera Pierre Lucas; et leur gendre, Jérôme Mouton, veuf d'Anne Briand, décédée à Bordeaux, en 1809.

Enfin 16 autres Briand, jeunes gens et enfants, nés à Bordeaux, au Havre, à la Rochelle, à Saint-Servan, tous enfants ou petits enfants des précédents.

Les descendants de ces réoccupants sont encore très nombreux dans la colonie. D'après les recensements d'Acadiens, peu de Briand sont restés en France. L'enquête de 1822 ne signale, en effet, qu'une femme Briand née Boisrame, à La Rochelle; et une veuve Brian, née Richard, avec 6 enfants, au Havre.

(A suivre)

E. S.

**Une bonne recette.** -- Pour jouir d'une bonne santé d'âme et de corps, prenez des racines de foi, des feuilles vertes de l'espérance, des roses de la charité, des violettes de l'humilité, des lis de la pureté, de la myrrhe de la mortification, du bois de la croix. Liez le tout en un petit faisceau avec le fil de la résignation; mettez-le bouillir au feu de l'amour divin, dans le vase de l'oraison, avec du vin de la sainte allégresse et de l'eau minérale de la tempérance; fermez bien avec le couvercle du silence. Prenez-en une tasse le matin et le soir ainsi vous jouirez d'une bonne santé!

(*De la Pharmacie du Sacré-Cœur*)



## Chronique de l'Île-aux-Chiens

DU 15 DÉCEMBRE 1925 AU 15 JANVIER 1926

Rien à signaler quant au mouvement paroissial. -- C'est la morte-saison.

*Emigration temporaire.* -- La mode est, paraît-il, d'aller hiverner à Saint-Pierre, ou même en France. Plus de deux cents habitants de l'Île ont émigré au chef-lieu en attendant une nouvelle campagne de pêche.

*A l'«Etoile».* -- Les soirées de « cinéma » ont recommencé; et le dimanche se termine ainsi par des distractions amusantes et instructives. Au programme du dimanche, 27 décembre, le beau drame *Petit Ange* qui a vivement intéressé les hivernants.

Une autre fête a eu lieu le 10 janvier, en la solennité de l'Epiphanie, une fête pour les enfants, avec arbre de Noël et distribution de bonbons et d'objets de toutes sortes.

*Service sanitaire.* -- Il est réglé que M. le Dr Gayot fera chaque semaine une visite à l'Île, le mercredi de préférence. -- Bravo !

*Méfail de la tempête.* -- Dans la soirée du 8 janvier, un violent noroît a emporté le tambour de l'église. Ses débris jonchent encore lamentablement le chemin de la Grotte.

*A Notre-Dame de Lourdes.* -- L'accès de la Grotte de l'Île est toujours facile, un cantonnier bénévole ayant à cœur d'enlever la neige et d'entretenir le chemin. Aussi les pèlerins isolés continuent d'aller faire une prière aux pieds de la chère Madone.

Il ne faut jamais consentir à être mangé ! Une jeune mère qui a commencé de bonne heure à former un tempérament viril à son garçon de sept ans, lui raconta l'histoire d'un boa et d'un petit chevreau noir.

— Chaque matin, dit-elle, on apportait un petit chevreau au boa. Le petit chevreau épouvanté se blottissait dans un coin et se laissait manger. Un jour, ce fut le tour d'un petit chevreau tout noir. Celui-ci, au lieu de faire comme les autres, se mit à courir sur le boa et à le frapper à coups de pieds et à coups de tête. Il fit si bien que les gardiens eurent peur que le petit chevreau n'éborgnât le serpent et le firent sortir de la cage.

Au récit de la mère, l'enfant s'éprit d'admiration pour le petit chevreau. Mais la mère ajouta :

— Il y a une morale à mon histoire !

— Quelle morale ?

— Celle-ci : *Il ne faut jamais consentir à être mangé !*

Ah ! Catholiques, si l'on pouvait vous l'enfoncer bien profondément dans la tête, dans l'âme, dans la conscience, cette morale-là :

« *Il ne faut jamais consentir à être mangé !* »



## Lisez ça, S. V. P!

Pour tout simplifier, les abonnements au *Foyer paroissial* — nos chers Lecteurs le savent — vont du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

C'est donc le moment de se réabonner, ou de s'abonner.

Comment faire? — Voici:

Aux ETATS-UNIS et au CANADA, prendre une enveloppe, y glisser... ce qu'il faut; puis l'adresser, selon le cas, au R. P. Semery, *St-Ignatius Rec-  
tory, Box F., Sanford, Maine*; .

ou au R. P. Hélin, professeur au Collège St-Alexandre, à Ironside, Qué.

Nos Amis de France ont la ressource de nous adresser directement quelques lignes — ce dont nous serons honorés — avec un mandat, voire un billet bleu.

A Saint-Pierre, le montant des abonnements a déjà été recueilli par les Danes du Comité. Les retardataires — s'il y en a — se mettront en règle au plus tôt, nous en sommes sûrs, par une démarche personnelle.

Nul n'ignore que la publication du *Foyer Paroissial* nous est une lourde charge, et que le succès de ce modeste bulletin repose sur la fidélité granitique de ses abonnés.

Pas n'est besoin de conclure autrement. Et puisque nos Lecteurs sont disposés à ne pas attendre à demain — ce qui est toujours le grand danger! — c'est le cas de dire: *All right!*

Au cas — peu probable, pensons nous — où le *Foyer Paroissial* aurait cessé de plaire et où sa visite mensuelle serait devenue indiscrete, nous prions le destinataire ou lecteur de vouloir bien retourner le présent N° à l'expéditeur:

Administration du FOYER PAROISSIAL

*St-Pierre et Miquelon.*

AU BUREAU DE LA POSTE. — Êtes-vous sujet aux distractions ou aux oubli quand vous faites l'adresse d'une lettre? Si oui, consultez la liste affichée au bureau postal de Saint-Pierre: elle signale nombre de lettres qui n'ont pu arriver à destination, à cause d'adresses incomplètes.



## Chronique de Miquelon

DU 15 DÉCEMBRE 1925 AU 15 JANVIER 1926.

Ce mois encore, aucun mouvement n'est à signaler relativement aux actes paroissiaux.

*Fête de Noël.* — Cette année, le mauvais temps l'a quelque peu gâtée. La tempête et le verglas ayant rendu la circulation difficile, beaucoup de personnes, parmi les plus âgées et les enfants, n'ont pu assister à la messe de minuit.

*Le mauvais temps.* — Il suscite, à Miquelon, des ennuis particulièrement pénibles. On sait que, pendant l'hivernage, la principale occupation des hommes est d'aller à la montagne, soit pour chercher du bois, soit pour ramener le foin coupé en automne. Or un coup de vent, qui a soulevé plus que d'ordinaire les vagues du grand étang, a rompu, dans sa partie sud, le pont depuis longtemps peu solide; et ainsi toute communication avec la montagne est devenue impossible. Voilà de nouveau la porte ouverte aux commen-taires, parfois justes, parfois aussi malveillants !..

*A l'école communale.* — Il est question du départ, en février, de M. Bonin, instituteur. Une pétition, signée par les habitants, a été adressée à M. le Gouverneur, lui demandant de maintenir M. Bonin à son poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

*Pour lire en tête à tête.* — Un homme et sa femme avaient résolu de cultiver un carré inoccupé de leur potager. Le mari, voulant faire à sa femme une agréable surprise, sema secrètement des laitues. Le lendemain, l'épouse alla, avec le même secret, planter des fèves dans le même endroit qu'elle ne croyait pas employé. Plus tard, l'homme et la femme continuèrent à visiter le carré pour enlever les mauvaises herbes. L'épouse croit que la laitue est une mauvaise herbe et l'arrache et le mari en fait autant avec les fèves, de sorte qu'à la fin, ils n'eurent ni fèves, ni laitues. Et tous deux se trouvèrent surpris et... désappointés.

*Moralité.* — Ainsi en est-il des enfants quand la mère veut ce que défend le père, ou que le père, en paroles ou par son exemple, détruit ce qu'enseigne la mère.